

CONSEIL MUNICIPAL DE NOYERS-SUR-CHER

SEANCE DU 17 JUIN 2011

L'AN DEUX MIL ONZE, le **17 juin** à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de Noyers-sur-Cher, légalement convoqué le 10 juin 2011, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. Philippe SARTORI, maire.

Présent(e)s : MM Philippe SARTORI, Jean-Jacques LELIEVRE, Claude LIMOUSIN, André COUETTE, Joël DAIRE, Marie-Claude DAMERON, Sylvie BOUHIER, Christian LAURENT, Francis NADOT, Jeany LORON, Mireille GROSSIN, Michelle TURPIN, Michel VERDELET, Murielle MIAUT, Chantal ARNAULT, Huguette POCHODAY et Albert RETY, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Michel VAUVY, *ayant donné pouvoir à M. Francis NADOT*, M. Thierry POITOU, *ayant donné pouvoir à M. Claude LIMOUSIN*, Mme Pierrette GUILBERT-CHOLET, *ayant donné pouvoir à Mme Huguette POCHODAY*, M. Nicolas MAYEUR, *ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude DAMERON*, M. Daniel LERAT, *ayant donné procuration à M. Michel VERDELET*.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Mme Chantal ARNAULT** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (délibération n°56-2011)

M. Philippe SARTORI, maire, expose ce qui suit :

Dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 25 septembre 2011, les conseils municipaux doivent désigner aujourd'hui, vendredi 17 juin 2011, les délégués qui participeront à ce scrutin.

Cette désignation doit s'opérer conformément aux textes suivants :

- ✓ décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- ✓ circulaire interministérielle NOR/IOC/11/3812/C du 19 mai 2011 ;
- ✓ arrêté préfectoral n°2011152-0008 du 1^{er} juin 2011 indiquant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à désigner ou à élire dans les communes du département de Loir-et-Cher ;
- ✓ circulaire préfectorale du 10 juin 2011 fixant les conditions de transmission des résultats et des procès-verbaux.

Conformément aux textes qui précèdent, et suivant le procès-verbal annexé à la présente délibération, il a été procédé à l'élection des délégués titulaires, puis à celle des délégués suppléants de notre conseil municipal.

Ont été élus délégués titulaires : M. Joël DAIRE, M. Jeany LORON, M. Jean-Jacques LELIEVRE, M. Christian LAURENT, Mme Marie-Claude DAMERON, Mme Sylvie BOUHIER et M. André COUETTE ;

Ont été élus délégués suppléants : Mme Chantal ARNAULT, M. Thierry POITOU, M. Francis NADOT et M. Claude LIMOUSIN.

2 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (délibération n°57-2011)

M. Philippe SARTORI, maire, rappelle ce qui suit :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, publiée au Journal officiel du 17 décembre 2010, comporte un important volet consacré à l'intercommunalité.

Son article 35, qui introduit l'article L. 5210-1 au code général des collectivités territoriales (CGCT), prescrit l'établissement, dans chaque département, d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été notifié par le Préfet de Loir-et-Cher à toutes les communes du département le 28 avril 2011 afin qu'elles se prononcent sur les propositions les concernant dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Chaque conseiller municipal a été destinataire des propositions qui concernent notre commune de Noyers-sur-Cher, extraites de ce projet de SDCI. Un débat informel avait déjà été engagé lors de la précédente réunion du conseil municipal le 6 juin dernier. Il convient aujourd'hui de formuler l'avis de notre assemblée communale, conformément aux instructions préfectorales.

Le conseil municipal,

- ✓ à l'issue d'un tour de table où chaque élu a pu s'exprimer librement ;
- ✓ considérant les orientations prises lors de la réunion du 11 mai 2011 à la communauté de communes Val de Cher Saint-Aignan à laquelle ont participé les présidents des communautés de communes « Val de Cher Saint Aignan », « Cher Sologne » et « du Cher à la Loire », les maires des communes de Saint-Aignan, Montrichard, Selles-sur-Cher, les conseillers généraux des cantons de Saint-Aignan, Montrichard, Selles-sur-Cher, le maire de Châteaueux, membre de la commission départementale de coopération intercommunale ; ainsi que les maires des communes de Saint-Romain-sur-Cher et de Soings-en-Sologne ;
- ✓ considérant qu'il est essentiel pour la communauté de communes Val de Cher Saint Aignan d'assurer ses deux compétences majeures que sont le développement économique et touristique et l'aménagement du territoire ;
- ✓ dans un souci de cohérence du territoire et en raison d'intérêts économiques et touristiques communs ;
- ✓ suivant en cela les propositions formulées par M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ demande le regroupement de la communauté de communes Val de Cher Saint Aignan, qui accueillera, à sa demande, Saint-Romain-sur-Cher, avec la communauté de communes « Cher Sologne » ;
- ☞ souhaite que soit également étudiée la possibilité d'étendre ce premier regroupement avec la communauté de communes « du Pays de Valençay » ;
- ☞ souhaite qu'un rapprochement puisse s'opérer, dans un second temps, avec la communauté de communes du Controis.

M. le Maire remercie le conseil municipal pour cette délibération qu'il se chargera de transmettre dans le délai imparti à M. le Préfet. Il félicite tous les membres présents pour leur vote unanime qui traduit une vision d'avenir commune, garante de l'attractivité de notre territoire.

En l'absence d'autres interventions, monsieur le maire clôt la séance à 20 h 00.